



❖ Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)

Evaluer – Communiquer – Se différencier

› Votre outil pour participer au challenge environnemental

La construction des bâtiments s'inscrit de plus en plus dans le cadre de la Haute Qualité Environnementale (HQE) et la prise en compte des impacts des produits mis en œuvre est une attente forte des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage.

En tant que fabricant de composants de la construction à base de bois, vous êtes de plus en plus confrontés à ces demandes et vous avez besoin d'apporter des réponses formalisées lors des phases de conception et d'appel d'offres.

La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire est la solution qui vous permettra de positionner vos produits en réponse aux cibles de la HQE.

C'est aussi une façon objective de gagner la confrontation inter-matériaux en capitalisant sur les atouts écologiques du bois (stockage de carbone, ressource renouvelable, valorisable énergétiquement et recyclable, ...).

› Une démarche structurée et normalisée

La première étape consiste à réaliser l'analyse du cycle de vie du produit, du composant ou du matériau, qui intègre la production, le transport, la mise en œuvre, la vie en œuvre et la fin de vie. Cette analyse permet d'obtenir des indicateurs d'impacts environnementaux, base de comparaison des produits.

Des données sur les caractéristiques sanitaires et de confort (ex : la qualité de l'air intérieur) viennent compléter ces informations qui sont regroupées dans la FDES selon un modèle défini par la norme NF P 01 010.



› Pourquoi choisir FCBA pour vos FDES ?

Le Pôle ENSA (Environnement – Santé) est à l'origine de développements méthodologiques pour prendre en compte les spécificités des produits bois dans l'évaluation environnementale de type ACV. Son expertise est reconnue par de nombreuses instances (AFNOR, ministères, AIMCC, ...).

A ce titre, l'équipe dispose aujourd'hui d'une très solide expérience et s'appuie sur une base de données **unique** intégrant les produits bois depuis la sylviculture et l'exploitation forestière jusqu'à leur fin de vie. L'équipe compte également un vérificateur certifié par le programme de vérification des FDES de l'AFNOR.

Vous adresser à nous, c'est avoir l'assurance :

- de réaliser votre étude dans les meilleurs délais,
- de bénéficier des données d'ACV sur la filière bois,
- de bénéficier des derniers développements méthodologiques pour valoriser les atouts du bois.

› Références :

Poutre en lamellé-collé (SNBL), menuiseries bois (Menuiseries 21), panneaux MDF, particules, PPSM et OSB (UIPP), panneaux de contreplaqué (UFC), charpente traditionnelle (Charpentes 21), Panneau OSB 100% PMDI (Kronofrance), Panneau contrecollé de stratifié HPL et plaque de plâtre mélaminé (Polyrey), ...

Contacts

Pôle Environnement Santé

Claire Cornillier

claire.cornillier@fcba.fr

Tél. : +33(0)5 56 43 63 82

Estelle Vial

estelle.vial@fcba.fr

Tél. : +33 (0)1 40 19 49 53

